

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brandérion

Département

Morbihan

Séance du lundi 4 juillet 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
Le 30 juin 2022

L'an deux-mille-vingt-deux le lundi quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, 3 rue Vincent Renaud, sous la présidence de M. Jean-Yves CARRIO, Maire.

Présents : Jean-Yves CARRIO (Maire), Brigitte PRADO, Hervé LE FALHER, Gwénaél LE BOUILLE (Adjoint), Gilles PRADO, Françoise DI STEFANO, Armelle MÉAR, Franck DELANNOY, Pierre BOHUON, Vincent MOËLLO, Emilie LE PEN, Morgane ALISE, Claude BOUGUENNEC.

Absent excusé : Marie-Annick MERRIEN (pouvoir donné à Jean-Yves CARRIO), Stéphanie VALLÉE (pouvoir donné à Pierre BOHUON)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Morgane ALISE secrétaire de séance.

2022-07-10

VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DE LA CHAPELLE

Mme Brigitte PRADO, adjointe chargée des ressources humaines, expose l'aménagement prévu du lotissement de La Chapelle.

Elle précise que 15 lots sont prévus dont :

- 2 lots réservés au bailleur social Lorient Habitat dont les prix sont encadrés
- 4 lots réservés aux primo-accédants dont les prix sont encadrés
- 9 lots en vente libre

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources Humaines réunie le 30 juin 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre les lots libres au prix de 185 € du mètre, à savoir tous les lots sauf les lots 1 et 15 (logements sociaux) et les lots 3, 4, 5 et 7 (primo-accédants).

- **DECIDE** de vendre les lots 1 et 15 destinés aux logements aux prix de 90 € HT/m² de plancher pour le collectif et 60 € HT/m² pour les logements individuels.
- **DECIDE** de vendre lots 3, 4, 5 et 7 réservés aux primo-accédants et sous conditions de ressources (référence : PLH de Lorient Agglomération) au prix encadré de 120,00 € du mètre carré.
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour prévoir une clause anti-spéculative pour les terrains encadrés.
- **DONNE** tout pouvoir au Maire à l'effet de signer toute promesse et tout acte de vente.
- **DONNE** tout pouvoir au Maire à l'effet de mandater la SCP FISCHER, Notaires à HENNEBONT, à l'effet de commercialiser ses terrains dont les frais de négociation seront à la charge des acquéreurs.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Jean-Yves CARRIO

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (L.2131-1 du CGCT).